

*Date de dépôt : 22 novembre 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Patrick Lussi : Pertinence de la formation des policiers à l'Académie de police de Savatan, notamment pour la police judiciaire**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 3 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans le quotidien la Tribune de Genève du 9 juin 2016, nous pouvions lire :*

*« Genève a choisi en 2014 de délocaliser la formation de base de ses policiers à l'Académie de police de Savatan (VD), située au-dessus de Saint-Maurice (VS). Un choix financier. Le coût d'instruction d'un aspirant passe ainsi de 75 000 fr. à 55 000 fr. Et Genève s'évite une rénovation du Centre de formation de la police cantonale de l'ordre de 60 millions de francs. Ainsi, les premiers élèves genevois (38) ont rejoint en avril dernier leurs collègues des polices cantonales et communales vaudoises et valaisannes, de la police des transports et de la sécurité militaire. Le cursus comprend sept premières semaines en internat, suivies de formations durant un an. Des collaborations avec la France ont été développées en matière de maintien de l'ordre. Une enquête réalisée en 2015 montre que les diplômés sont satisfaits à plus de 85% de leur formation. S.R. »*

*Or, et depuis plusieurs mois, des constatations brossent un tableau beaucoup moins idyllique de cette académie, tant sur la pertinence du choix du programme d'enseignement que sur la globalité réelle des coûts de formation d'un policier en considérant le complément de formation voire de reformation nécessaire dispensé à Genève après une année passée à Savatan.*

*Un point de bilan sur l'état actuel de la formation et des coûts pour le cursus de la formation de policier est nécessaire.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- Combien coûte exactement la formation d'un aspirant à Savatan ?*
- Combien coûte la formation complémentaire qu'il doit suivre durant plusieurs semaines une fois arrivé en PJ à Genève ?*
- La nécessité de reformer durant des mois des policiers qui sortent d'une année à l'Académie de Savatan, ainsi que les coûts que cela implique, n'est-elle pas un premier constat d'échec de l'école unique ?*
- Comment comptez-vous y remédier ?*

*Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente du député, Monsieur Boris Calame : *Un profond malaise se développe au sein de la police judiciaire. Que fait le collège gouvernemental pour y remédier ?* (QUE 731), qui contient tous les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP